

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JOCH
Séance du 29 Juin 2020

L'an deux mille vingt le 29 Juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaients présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, Gilbert JULIA, Thérèse TRABIS GURRERA, Michel GAYRAUD, Paulette VERDIER France ARGENCE, Aya PIAU, Bruno PARAYRE

Absents ayant donné procuration :

VILLELONGUE Jérôme a donné procuration à Jean-Claude GRAULE

Patrick MANDRIER a donné procuration à Bruno PARAYRE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GAYRAUD

ORDRE DU JOUR

I-Vote du compte administratif 2019

II-Approbation du compte de gestion 2019

III- Affectation du résultat exercice 2019

IV-Vote du budget 2020

V-Modification délibération désignant les membres de la commission des impôts.

Questions diverses

I-Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Cpte Administratif 2018	ou Déficit	ou excédent	ou Déficit	ou excédent	ou Déficit	ou excédent
Résultats reportés		62 435.65 €	0	92 716.97 €	0	155 152.62€
Opération de l'exercice	217 932.53 €	126 455.44 €	209 862.81 €	208 005.22 €		€
Totaux	217 932.53 €	188 881.09 €	209 862.81 €	300 722.199 €	427 795.34 €	489 603.28 €
Résultats de clôture	91 487.09 €	€	1 857.59 €	€	93 344.68€	
Restes à réaliser	18 052.68 €	14 028.80 €			18 052.68 €	14 028.80 €
Opér. non budgétaires						
TOTAUX CUMULES	235985.21€	202909.89€	209862.81€	300722.19 €	445848.02	503632.08 €
RESULTATS DEFINITIFS	29 051.44€	0	0	90 859.38€	0	61 807.94€

Hors de la présence de M. Jean-Pierre VILLELONGUE, Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et deux votes par procuration :

✚ **Constate**, pour la comptabilité , les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau , au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes .

✚ **Reconnait** la sincérité des Restes à réaliser

✚ **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

II-Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et deux procurations

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 .
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III- Affectation du résultat exercice 2019

	RESULTAT CA 2018	AFFECTATION AU 1068 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	RESTES A REALISER
INVEST	+ 62 435.65 €		-91 487.09 €	Dépenses 18 052.68 €	-4023.88 €
FONCT	+134 131.32 €	41 414.35 €	-1 857.59 €	Recettes 14028.80 €	

Soit un déficit cumulé en investissement -29 051.44€

Soit un excédent cumulé en fonctionnement +90 859.38 €

Le conseil Municipal considérant la concordance avec le compte de gestion

Décide d'affecter le résultat
comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **33 075.32 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **57 784.06 €**

IV-Vote du budget 2020

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2020 que Monsieur le Maire présente et commente .
Le Budget Primitif s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	266 591.06 €
Recettes	266 591.06 €

dont Excédent reporté	57 784.06 €
-----------------------	-------------

Investissement

Dépenses	342 126.88 €	
Recettes	342 126.88 €	
dont Restes à réaliser dépenses	18 052.68 €	
dont Restes à réaliser Recettes	14 028.80 €	
Déficit	reporté:	-29 051.44 €

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du BP 2020,

- après avoir entendu le détail de celui ci et l'avoir examiné
- après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents dont deux voix par procuration

➤ **APPROUVE et VOTE** le budget primitif communal 2020 présenté par Monsieur le Maire.

V-Modification délibération désignant les membres de la commission des impôts.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 Juin 2020 et explique qu'après vérification, deux des personnes retenues par le Conseil Municipal pour la liste à produire à la DDFIP, ne requièrent pas les conditions nécessaires pour être membres de la commission communale des impôts

Il rappelle les conditions obligatoires, les commissaires doivent être :

- de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il propose à l'assemblée de désigner **Monsieur MAURELL Francisco et Monsieur MAURELL Joseph** pour remplacer respectivement dans l'ordre de la liste initiale Madame France ARGENCE et à Monsieur Patrick MANDRIER.

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et deux voix par procuration

➤ **MODIFIE** la liste établie par délibération du 06 Juin 2020

➤ **DECIDE**, de dresser la liste de 24 noms comme suit

Eric ALART		Philippe JOURDA
Francisco MAURELL		Gilbert JULIA
Aline BALLOT née VILA		Joseph MAURELL
Alain BATAILLE	Carmen MONTOYA née FERNANDEZ	
Pierre BREDOUX		Bruno PARAYRE
Maryse DELSENY née BOYER		Aya PIAU née KOFFI
Aimé DURAND		Noëlle RIBERE née TERRIEU
Sarah ESTEVE née DHINNIN		Jean-Pierre SALIES
Martine FONS		Paulette VERDIER
Solène GAUTHIER		Hyacinthe VILLELONGUE
Brigitte GAYRAUD	née ESTIVAL	Jérôme VILLELONGUE
Serge GURRERA		Patrice VILLELONGUE

Questions diverses

1/Madame Aya Caroline PIAU fait un rapport du dernier conseil de l'école maternelle de Vinça auquel elle a assisté (cohésion au sein de l'équipe éducative, bons retours du déconfinement...)

2/Madame Thérèse GURRERA TRABIS fait le rapport du dernier conseil de l'école primaire de Vinça. IL est noté une bonne ambiance, un consensus général entre familles et corps enseignant afin d'organiser la reprise des cours.

Maintien des effectifs : aucune fermeture de classes.

Madame Thérèse GURRERA TRABIS , interroge Monsieur le Maire sur le projet d'un nouveau groupe scolaire. Monsieur le Maire explique que le projet avait été initié par la Commune de VINCA lorsque la compétence école était encore communale. Le projet était surdimensionné et aurait endetté nos petites communes que 30 ans. La compétence étant à présent du ressort de la Communauté le projet initial a été revu par celle-ci.

Séance levée a 19h50